

Priorités établies par le comité consultatif de la section d'études franco-ontariennes

Volume 2, numéro 1, hiver 1976

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/901380ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/901380ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue des sciences de l'éducation

ISSN

0318-479X (imprimé)

1705-0065 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(1976). Priorités établies par le comité consultatif de la section d'études franco-ontariennes. *Revue des sciences de l'éducation*, 2(1), 63–65.
<https://doi.org/10.7202/901380ar>

Priorités établies par le comité consultatif de la section d'études franco-ontariennes

Période : 1973-1976

Approuvées par le Comité consultatif franco-ontarien le 16 mars 1973 et par le Comité permanent de recherches-développement le 4 juin 1973.

I. CONSIDÉRATION DES FACTEURS RELATIFS AU PROGRAMME

A. *Les buts*

La communauté francophone a manifesté le désir de créer à l'Institut ontarien d'études en éducation un centre dans le but d'entreprendre des recherches et de collaborer aux activités amorcées localement, dans le cadre des priorités établies. De plus, par son Comité consultatif, la communauté francophone a exprimé le désir de voir ce centre devenir un foyer de rayonnement pour les étudiants francophones inscrits à OISE afin de les sensibiliser aux besoins des francophones et les intéresser à entreprendre des recherches susceptibles d'aider les éducateurs, les élèves et la communauté franco-ontarienne.

B. *Choix des sujets*

Les sujets, pour fin de recherche, doivent refléter :

1. les désirs et besoins des éducateurs de langue française et de la communauté francophone, en tenant compte des initiatives et des projets locaux et régionaux.
2. les possibilités de mener à bonne fin les projets suggérés.
3. la disponibilité des ressources humaines et financières.

C. *Le rendement immédiat et différé*

Il faut maintenir un équilibre entre les activités à court terme et celles à long terme. À un moment donné, la plus grande partie des fonds seront engagés dans celles-là sans pour autant délaisser celles-ci.

D. *Le programme et ses étapes*

Nous envisageons les étapes suivantes dans le développement de la recherche :

1. L'établissement des projets de recherches selon l'ordre prioritaire établi.
2. La description détaillée des projets à entreprendre ainsi que leur élaboration.
3. L'étape suivante consiste à tenter d'assurer la participation des enseignants et des élèves.
4. Et finalement, dans chaque projet, on doit prévoir des mécanismes appropriés à la diffusion des résultats.

E. *Ressources financières*

1. La majeure partie des fonds internes (environ 60% au moins pour la première année) sera affectée aux projets soumis par la section francosontarienne de l'Institut.
2. Le centre essaiera d'obtenir des fonds de recherche de sources externes à l'Institut. On se gardera du double danger, d'une part, de prétendre établir un monopole ou un statut de privilégiés et, d'autre part, de se laisser entraîner dans tous les sens selon la disponibilité des fonds, en ne tenant aucun compte des priorités établies.

II. LE PROGRAMME

A. *Les études descriptives*

La priorité sera accordée aux études qui sont complémentaires des activités prévues aux paragraphes B et C, ci-dessous. On prévoit des enquêtes ayant pour but de mieux définir l'étendue et la nature des problèmes à aborder.

1. Études du comportement linguistique de l'élève francophone en classe (voir, ci-dessous, B1 et B2).
2. Une enquête sur les possibilités d'accès à l'enseignement dont dispose la population adulte de langue française. Il s'agit d'une enquête préliminaire destinée à cerner le problème afin de proposer, au titre B4 ci-dessous, des activités de développement appropriées.
3. Un inventaire du matériel didactique disponible au niveau élémentaire. Une étude semblable, au niveau secondaire toutefois, doit se terminer prochainement. Dans les deux cas, l'objectif est de fournir des données permettant de choisir les domaines dans lesquels l'on entreprend des activités coopératives prévues au paragraphe C ci-dessous.
4. Une enquête pour découvrir les désirs de la communauté francophone relatifs à l'usage du français standard vis-à-vis du français local. Il ne s'agira pas de trancher le problème mais plutôt d'éclaircir les débats. Cette enquête sera instituée uniquement par l'obtention de fonds externes.

B. *Le développement des programmes*

Les projets entrepris sous cette rubrique ont pour objectif d'évaluer les méthodes actuelles afin d'en proposer de meilleurs c'est-à-dire de plus efficaces.

1. *L'enseignement du français*

L'enseignement du français et de l'anglais tant au niveau élémentaire qu'au niveau secondaire est la priorité que doit se fixer le centre dans toutes les premières années. Afin d'atteindre cet objectif, on devra établir non pas un projet mais un ensemble de projets constituant un programme de recherches complémentaires.

2. L'anglais, langue seconde à partir de la 2^e et de la 9^e année
Les projets de langue seconde, bien que constituant un programme autonome, ne peuvent être menés à bonne fin sans tenir compte des programmes de la langue maternelle. Le comportement linguistique de l'élève franco-ontarien est un tout : tout programme proposé pour l'enseignement de l'une des deux langues doit tenir compte des interférences éventuelles d'une langue sur l'apprentissage de l'autre.
3. L'éducation pré-scolaire
En vue de l'obtention de fonds supplémentaires, la formulation du plan d'une première étude d'évaluation vient d'être complétée. Par cette étude l'on désire évaluer certains programmes d'enrichissement culturel afin de permettre de mieux cerner les différents modes d'intervention à utiliser dans les recherches subséquentes.
4. L'éducation des adultes
Les enquêtes préliminaires nous auront révélé les besoins de la population adulte franco-ontarienne, ainsi que les facilités dont elle dispose, pour poursuivre sa formation ; le rôle du centre sera de collaborer avec les divers organismes intéressés à l'éducation des adultes, pour proposer des programmes venant combler les lacunes soulignées par les enquêtes préliminaires.

C. *L'aide à la diffusion du matériel didactique*

Il s'agit d'appuyer la création d'un réseau d'échanges coopératifs. La section agira de plusieurs façons :

1. Par la sélection d'une ou deux matières, prises comme prototypes.
L'on mettra au point des modèles novateurs de développement coopératif.
2. En fournissant l'appui financier, technique... en vue d'assurer la traduction, l'adaptation et la mise à l'essai d'un petit nombre d'aides pédagogiques qui répondent vraiment aux besoins de la communauté franco-ontarienne.
3. En mettant à la disposition des autres organismes (associations d'enseignants, conseils scolaires, etc.) des services techniques pour faciliter les échanges (conseils, consultations sur l'élaboration de tests se rapportant aux programmes, etc.) ; si le gouvernement provincial décidait de mettre en œuvre certaines recommandations du rapport Symons, ces services pourraient inclure la coordination d'un petit nombre d'équipes de rédacteurs de manuels scolaires, dont le travail serait subventionné par le ministère de l'Éducation.